

## LETTRE DE RENTREE ARTS PLASTIQUES

2017-2018

Mesdames et Messieurs les Professeurs d'arts plastiques, chères et chers collègues,

Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans l'académie et j'adresse toutes mes félicitations aux lauréats des concours internes ou externes. Nouvellement affectée sur l'académie de Rennes en tant qu'inspectrice d'académie-inspectrice régionale arts plastiques, je me réjouis vivement de notre travail collaboratif, ainsi que des rencontres, déjà effectives ou à venir, pour travailler ensemble à la mise en œuvre de l'enseignement des arts plastiques.

### I / Enseigner les arts plastiques

Nous le savons bien, l'enseignement des arts plastiques est fondamental pour l'école et fondateur pour l'élève car il propose un regard singulier et réfléchi sur le monde et contribue à une éducation du sensible.

La singularité de notre enseignement est de s'appuyer sur une **pratique exploratoire et réflexive**. Celle-ci doit permettre à chaque élève de développer sa créativité et d'acquérir une culture et des connaissances qui ouvrent à la compréhension des enjeux de la création artistique, quels qu'en soient l'époque et le lieu. Tous les domaines de la création - dessin, sculpture, peinture, architecture, environnement, performance, installation, cinéma, vidéo, infographie...- doivent être sollicités car ils garantissent l'acquisition d'une culture artistique riche et diversifiée.

Les deux termes de **rigueur et créativité**, à penser en articulation, ont été proposés par la doyenne des IA-IPR lors de l'accueil de rentrée des professeurs-stagiaires. Ils résonnent peut-être plus particulièrement dans l'enseignement des arts plastiques :

- Du point de vue de l'élève, l'enseignement des arts plastiques doit être pensé comme la mise en place de dispositifs à la fois **rigoureux et ouverts** dans leur construction. Il s'agit de faire émerger, d'encourager la créativité chez les élèves, à l'intérieur d'un cadre et de dispositifs structurés.
- Du point de vue du professeur, il s'agit de développer une forme de créativité pédagogique et professionnelle, liée aux spécificités de la didactique de la discipline et aux programmes d'enseignements artistiques ; ceux-ci, nous le savons, ne sont pas porteurs d'un « modèle » ; ils obligent à faire des choix. Je vous invite à les lire/relire pour construire une progressivité des apprentissages, en lien avec les compétences disciplinaires attendues.

Celles-ci sont prioritairement inscrites dans les programmes d'arts plastiques et d'histoire des Arts et visent l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Pour approfondir cette réflexion, je vous invite à parcourir le **site arts plastiques** sur le **portail national de ressources éducol** et à lire les **documents d'accompagnement IGEN**.

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>

### **Ressources d'accompagnement des enseignements artistiques aux cycles 2 et 3**

<http://eduscol.education.fr/cid99287/ressources-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycles.html#lien0>

### **Ressources d'accompagnement du programme d'arts plastiques au cycle 4**

<http://eduscol.education.fr/cid99284/ressources-accompagnement-arts-plastiques.html>

<http://eduscol.education.fr/cid111693/ressources-d-accompagnement-arts-plastiques-c4-concevoir-enseignement.html>

## **II / L'aménagement de la réforme du collège**

En cette rentrée, la réforme du collège est aménagée mais certaines directions restent inchangées et notamment les éléments liés à l'éducation artistique. Nous serons particulièrement attentifs cette année, lors des échanges dans les groupes de travail de secteur et des formations, aux questions liées à la **culture artistique**.

- **Les EPI** (enseignements pratiques interdisciplinaires) et **l'AP** (accompagnement personnalisé) sont des **enseignements complémentaires** dispensés à raison de 3h en 6<sup>ème</sup> et de 4h en cycle 4.
- **L'AP** est destiné à **soutenir et à améliorer** les connaissances et compétences des élèves. Au-delà de la différenciation pédagogique à inscrire dans vos pratiques éducatives quotidiennes, c'est bien sur l'identification de besoins transversaux (savoir s'exprimer à l'oral, savoir travailler en coopération, savoir produire un écrit, savoir utiliser le numérique pour mettre en forme une production ...) que se fonde l'accompagnement personnalisé.
- **Les EPI** permettent de **construire et d'approfondir** des connaissances et des compétences grâce à une réalisation concrète individuelle ou collective.

*L'établissement choisit une forme ou l'autre, ou les deux. C'est lui qui détermine le mode d'organisation le mieux adapté aux besoins de ses élèves. À l'issue du cycle 4, tout élève doit avoir bénéficié de chacune des formes d'enseignements complémentaires.*

**(Extrait de l'arrêté du 16 juin 2017)**

### **Points importants sur les EPI en 2017-2018 :**

- Il n'y a plus de thèmes ou de nombre imposés pour les EPI sur l'année ou sur le cycle.
- Ils peuvent être organisés **dès la 6<sup>ème</sup>**.
- Ils s'inscrivent toujours dans le **cadre des programmes** des enseignements disciplinaires.
- **Les collèges qui le souhaitent** peuvent continuer à s'inscrire dans le cadre des thématiques définies précédemment.
- Comme auparavant, **toutes les disciplines** sont susceptibles de proposer des EPI.
- Les projets, EPI et autres, avec une forte présence des arts plastiques-culture artistique sont accompagnés et valorisés (suivi IA-IPR, site disciplinaire ...)

La plupart d'entre vous ont su sans doute expérimenter et s'inscrire avec succès dans de nouvelles pratiques d'enseignement, notamment grâce aux EPI. Je vous engage à poursuivre cet enrichissement de la discipline, par la mise en œuvre de projets porteurs d'initiative pour les élèves.

### **III / La rénovation de l'évaluation professionnelle et l'accompagnement des personnels**

Vous le savez, l'année scolaire 2017-2018 va être marquée par la mise en œuvre du « **Parcours professionnels, carrières et rémunérations** » ou PPCR. Pour les personnels enseignants, la réforme de l'évaluation comprend un accompagnement tout au long du parcours professionnel et des rendez-vous de carrière. Les modalités et objectifs principaux résident dans la **suppression de la notation** et des trois cadences d'avancement antérieures.

Désormais, va s'y substituer un **accompagnement continu** tout au long de la carrière, afin de laisser chacun apporter une orientation dynamique à sa trajectoire professionnelle.

Les rendez-vous de carrière sont des temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle. En voici les points principaux :

- ✓ 3 rendez-vous de carrière (tous les 7 ans environ) : au 6<sup>e</sup> échelon, au 8<sup>e</sup> et au 9<sup>e</sup> échelon de la classe normale.
- ✓ Un rendez-vous de carrière consiste en une observation en classe, un entretien avec l'inspecteur et un entretien avec le chef d'établissement.

- ✓ Il donne lieu à un compte-rendu composé d'une grille d'évaluation des compétences et d'appréciations des évaluateurs.
- Des informations sont transmises aux professeurs concernés par le rendez-vous de carrière.
- Un document de référence de l'entretien peut servir de conducteur aux entretiens.  
L'enseignant est libre de le renseigner et de le remettre avant ou lors des entretiens.

Pour vous préparer et vous aider, le guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale est en ligne et téléchargeable :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/09 -  
\\_septembre/55/2/2017\\_guide\\_RV\\_carriere\\_enseignants\\_education\\_psyEN\\_V3\\_804552.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/55/2/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_V3_804552.pdf)

Comptant sur votre collaboration active pour œuvrer ensemble à l'enseignement des arts plastiques dans l'académie, je vous souhaite une année scolaire sereine et stimulante, riche en expériences éducatives et artistiques avec vos élèves.

Gaëlle Jumelais-David  
Inspectrice d'Académie  
Inspectrice Pédagogique Régionale  
arts plastiques

[Gaelle.Jumelais-David@ac-rennes.fr](mailto:Gaelle.Jumelais-David@ac-rennes.fr)  
Rectorat de l'académie de Rennes  
96 rue d'Antrain - CS10503 – 35705 Rennes Cedex 7